

Association Médico-Sociale de Provence

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2025
Association Médico-Sociale de Provence
6, Boulevard Gueidon - 13013 Marseille
Ce rapport contient 29 pages

Association Médico-Sociale de Provence

Siège social : 6, Boulevard Gueidon – 13013 Marseille

Fonds propres sans droit de reprise : 1 615 375 €

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de votre association, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association Médico-Sociale de Provence à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « 3. Méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels qui expose les changements de méthode comptable et les incidences résultant de l'application de nouveaux règlements ANC.

Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La comptabilité de votre association fait apparaître une créance dans le cadre du financement du Ségur par le Conseil départemental 13 pour l'établissement ouvert en 2025, l'EANM Charlotte Grawitz.

Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par l'association sur la base des éléments disponibles à ce jour. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié le caractère raisonnable de ces estimations.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'association

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.

S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Marseille, le 5 juin 2026

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Expertea Audit

Laure DUMAS
Associée

AMSP Comptes agrégés6 Bd Gueidon
13013 Marseille

SIREN : 775 560 105

**BILAN 2025**

ACTIF	Brut 2025	Amort. 2025	Net 2025	Net 2024	Variation	%
Actifs immobilisés						
Immobilisations incorporelles						
Frais d'établissement						
Frais de recherche et de développement	99 046	87 301	11 745	13 781	-2 036	-14,8%
Donations temporaires d'usufruit						
Concessions, brevets, licences,...	298 493	218 767	79 726	56 316	23 409	41,6%
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
Terrains (211)	4 415 393		4 415 393	4 415 393	0	0,0%
Constructions (212/213/214)	39 438 383	20 196 197	19 242 186	10 545 981	8 696 205	82,5%
Instal. techniques, mat. et outillage ind. (215)	2 834 152	2 311 192	522 960	400 469	122 490	30,6%
Autres (218)	6 708 213	4 939 284	1 768 929	1 632 914	136 015	8,3%
Immobilisations corporelles en cours (231)	431 054		431 054	6 017 480	-5 586 427	-92,8%
Biens reçus par leg ou donations destinés à être cédés						
Biens reçus par leg ou donations destinés à être cédés						
Immobilisations financières						
Participations et créances rattachées						
Autres titres immobilisés (271/272)	1 279 201		1 279 201	1 189 238	89 963	7,6%
Prêts						
Autres immos financières (275/276)	121 073	27 133	93 940	107 349	-13 409	-12,5%
TOTAL I - ACTIF IMMOBILISE	55 625 006	27 779 874	27 845 132	24 378 921	3 466 212	14,2%
Actif circulant						
Stocks et en cours						
Stocks et en cours	40 124		40 124	38 910	1 214	3,1%
Avances et acomptes	58 749		58 749	83 908	-25 159	-30,0%
Créances						
Créances clients, usagers et comptes rattachés	2 697 678	116 638	2 581 041	2 281 222	299 819	13,1%
Créances reçues par legs ou donations						
Autres créances	575 810	1 888	573 922	722 284	-148 362	-20,5%
Liquidités						
Valeurs mobilières de placement	1 994 600		1 994 600	1 994 600	0	0,0%
Disponibilités	7 127 432		7 127 432	8 132 440	-1 005 008	-12,4%
Charges constatées d'avance	236 160		236 160	218 086	18 075	8,3%
TOTAL II - ACTIF CIRCULANT	12 730 554	118 525	12 612 029	13 471 450	-859 421	-6,4%
TOTAL GENERAL ACTIF	68 355 561	27 898 399	40 457 161	37 850 371	2 606 791	6,9%

AMSP Comptes agrégés6 Bd Gueidon
13013 Marseille

SIREN : 775 560 105

**BILAN 2025**

PASSIF	Exercice 2025	Exercice 2024	Variation	%
FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS				
Fonds propres sans droit de reprise				
Fonds propres statutaires	1 228 385	1 228 385	0	0,0%
Fonds propres complémentaires	386 990	386 990	0	0,0%
Fonds propres avec droit de reprise				
Fonds statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Ecarts de réévaluation				
Réserves	13 340 512	12 833 047	507 465	4,0%
dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	13 001 818	12 494 353		
dont réserves non contrôlées	338 693	338 693		
Report à nouveau	-3 735 632	-2 981 203	-754 429	25,3%
dont RAN des activités sociales et médico-sociales non contrôlées (110;119)	-1 140 243	-1 120 061		
dont RAN des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée (115)	-64 760	483 936		
dont dépenses refusées ou inopposables aux financeurs (11591)	-1 118 254	-1 040 175		
dont charges des activités SMS de prise en compte différée (11592)	-1 412 375	-1 304 903		
Excédent ou déficit de l'exercice	-377 445	-246 964	-130 481	52,8%
dont résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	-377 016	-271 526		
dont résultat non contrôlé	-430	24 563		
SITUATION NETTE (sous total)	10 842 810	11 220 255	-377 445	-3,4%
Subventions d'investissement	55 591	213 573	-157 982	-74,0%
Provisions réglementées	959 080	954 167	4 913	0,5%
TOTAL I FONDS PROPRES	11 857 481	12 387 996	-530 514	-4,3%
FONDS REPORTES ET DEDIES				
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés	1 090 742	1 124 939	-34 198	-3,0%
TOTAL II FONDS DEDIES	1 090 742	1 124 939	-34 198	-3,0%
PROVISIONS				
Provisions pour risques	165 000	178 956	-13 956	-7,8%
Provisions pour charges	6 833	6 833	0	0,0%
TOTAL III PROVISIONS	171 833	185 789	-13 956	-7,5%
DETTES				
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	19 598 544	16 497 154	3 101 391	18,8%
Emprunts et dettes financières diverses	239	138 254	-138 015	-99,8%
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 022 653	732 161	290 492	39,7%
Dettes fiscales et sociales	6 058 983	5 980 466	78 518	1,3%
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	243 013	500 542	-257 529	-51,5%
Autres dettes	285 856	244 132	41 723	17,1%
Produits constatés d'avance	127 817	58 937	68 880	116,9%
TOTAL IV DETTES	27 337 106	24 151 647	3 185 459	13,2%
TOTAL GENERAL PASSIF	40 457 161	37 850 371	2 606 791	6,9%

COMPTE DE RESULTAT 2025

	Exercice 2025	Exercice 2024	Variation	%
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Cotisations	750	830	-80	-9,6%
Ventes de biens et de services				
Ventes de biens				
Dont ventes de dons en nature				
Ventes de prestation de service	1 815 190	1 796 851	18 339	1,0%
Dont parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	34 080 279	33 003 393	1 076 886	3,3%
Dont des activités sociales et méd-soc sous gestion contrôlée	33 937 607	32 893 514	1 044 093	3,2%
Versements des fondateurs ou conso de la dot consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels	10 970	7 403	3 567	48,2%
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	66 773	140 714	-73 941	-52,5%
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	14 320		14 320	
Utilisations des fonds dédiés	178 619	788 630	-610 012	-77,4%
Autres produits	2 206 512	1 666 230	540 282	32,4%
TOTAL I - PRODUITS D'EXPLOITATION	38 373 413	37 404 052	969 362	2,6%
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements	345 413	339 315	6 098	1,8%
Variation de stock	-1 214	-7 513	6 299	-83,8%
Autres achats et charges externes	9 024 420	8 131 413	893 008	11,0%
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	2 241 644	2 341 008	-99 364	-4,2%
Salaires	17 780 114	17 292 452	487 662	2,8%
Cotisations sociales	6 867 041	6 760 561	106 480	1,6%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1 826 512	1 719 299	107 213	
Dotations aux provisions	25 000	175 956	-150 956	
Valeurs comptables des immos cédées	6 699	0	6 699	
Report en fonds dédiés	144 421	569 785	-425 364	
Autres Charges	152 292	184 474	-32 182	
TOTAL II - CHARGES D'EXPLOITATION	38 412 342	37 506 750	905 592	2,4%
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-38 929	-102 699	63 769	-62,1%
PRODUITS FINANCIERS				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	89 650	145 547	-55 897	-38,4%
Autres intérêts et produits assimilés	8 020	8 426	-406	-4,8%
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits des immobilisations financières cédées	0	0		
Produits nets sur cessions de VMP				
TOTAL III - PRODUITS FINANCIERS	97 670	153 974	-56 304	-36,6%
CHARGES FINANCIERES				
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions	14 756	154	14 602	9483,9%
Intérêts et charges assimilées	243 725	253 175	-9 450	-3,7%
Différences négatives de change				
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées	0	0		
Charges nettes sur cessions de VMP				
TOTAL IV - CHARGES FINANCIERES	258 481	253 329	5 152	2,0%
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	-160 811	-99 356	-61 455	61,9%
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV)	-199 741	-202 055	2 314	-1,1%
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Produits exceptionnels	2 587	26 487	-23 900	-90,2%
TOTAL V - PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 587	26 486	-23 899	-90,2%
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Charges exceptionnelles	156 065	32 522	123 543	379,9%
TOTAL VI - CHARGES EXCEPTIONNELLES	156 065	32 522	123 543	379,9%
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	-153 478	-6 036	-147 442	2442,7%
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôt sur les bénéfices (VIII)	24 227	38 874	-14 647	-37,7%
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	38 473 670	37 584 512	889 159	2,4%
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	38 851 116	37 831 476	1 019 640	2,7%
EXCEDENT OU DEFICIT	-377 445	-246 964	-130 481	52,8%
dont excédent ou déficit des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	-377 015,55 -429,80	-271 526,56 24 562,54		

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025 dont le total est de 40 457 161 euros et au compte de résultat de l'exercice dont les produits sont de 38 473 670 euros et dégageant un déficit de -377 445 euros.

1. PRÉSENTATION DE L'ENTITÉ

L'Association Médico-Sociale de Provence (AMSP) est une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, qui a pour but d'accompagner les plus fragiles dans l'exercice de leurs droits fondamentaux, la satisfaction de leurs besoins, et la reconnaissance de leur citoyenneté pleine et entière.

Ses activités se développent dans l'accompagnement, la protection, l'accueil, le soutien, les soins, le développement des personnes qui se trouvent confrontées temporairement ou durablement à des difficultés de vie. Son action s'adresse à des publics multiples, par leur âge (enfant, adolescent, adulte), par leur culture, ou par la diversité de leurs difficultés de vie (déficience intellectuelle, pathologies psychiques, troubles du caractère et du comportement, carences affectives et éducatives, ...).

Les projets institutionnels des établissements favorisent l'expression de ces personnes, la prise en compte globale et individualisée de leur situation, et la défense de leurs droits dans le souci de la promotion de chacun. Ces projets globaux se déclinent, en fonction des besoins de chacune des personnes accueillies :

- en solutions d'accueil : temporaire ou permanent, alterné ou séquentiel, de jour, en semi-internat et en internat
- en activités diversifiées : formation, sports, apprentissage et exercice professionnel, activités artistiques et culturelles, soins
- en démarches d'insertion : scolaire, professionnelle, culturelle et de loisirs.

2. PRINCIPES GÉNÉRAUX

Les comptes annuels ont été élaborés conformément aux règles générales applicables et dans le respect du principe de prudence. Les conventions suivantes ont été respectées : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Il a été fait application du règlement **ANC n°2022-06**, modifiant le règlement ANC n°2014-03, et des règlements ultérieurs relatifs au plan comptable général et des dispositions particulières suivantes :

- du règlement ANC n°2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels de personnes morales de droit privé non commerçantes, modifié par le règlement ANC n°2020-08, **puis par le règlement ANC n° 2023-03**
- du règlement ANC n°2019-04 relatif aux activités sociales et médico-sociales gérées par des personnes morales de droit privé à but non lucratif
- du CASF (Code de l'Action Sociale et des Familles), pour des provisions réglementées constatées dans les établissements relevant de l'article L.312-1 du CASF

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Une convention de gestion de trésorerie a été signée le 24 juin 2008 avec le Crédit Coopératif. Dans le cadre de cette convention, nos comptes bancaires fusionnés apparaissent dans les comptes agrégés. La compensation entre comptes créditeurs et débiteurs, liés par la gestion globalisée, s'effectue, en 2025, pour un montant de 7 364 147 euros (total des comptes bancaires débiteurs compensés).

L'ensemble des entités agrégées appliquent le plan comptable des établissements sociaux et médico-sociaux, issu de l'arrêté du 11 janvier 2012.

Immobilisations incorporelles

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées sont évalués à leur coût d'acquisition, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition. Ces éléments sont amortis sur la durée de leur utilisation que nous avons fixée à 3 ans, dans le cas des concessions et licences informatiques.

Immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

À compter de 2005, les immobilisations corporelles (constructions) ont été évaluées et amorties, selon le règlement 2002-10, par composants. Dans le cadre du respect de l'équilibre des financements, des amortissements dérogatoires ont été enregistrés en provisions réglementées. La méthode retenue, pour l'évaluation des constructions, lors du passage des immobilisations aux composants est la méthode prospective.

La ventilation par composants est la suivante :

- Structure : 50 % - Durée d'amortissement : 60 ans
- Étanchéité toiture : 7.50 % - Durée d'amortissement : 25 ans
- Ravalement façade – menuiseries extérieures : 5 % - Durée d'amortissement : 25 ans
- Chauffage climatisation : 7.50 % - Durée d'amortissement : 25 ans
- Plomberie électricité sanitaires : 15 % - Durée d'amortissement : 20 ans
- Autres AAI : 15 % - Durée d'amortissement : 15 ans

Amortissements

Le mode d'amortissement retenu est le mode linéaire.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage des biens. Les principales durées d'amortissement pratiquées sont les suivantes :

Constructions :	
structure	30 et 60 ans
étanchéité toiture	25 ans
ravalement façade - menuiseries extérieures	25 ans
chauffage, climatisation	25 ans
plomberie, électricité, sanitaires	20 ans
autres AAI	15 ans
Agencements et aménagements	5, 10 et 20 ans
Installations techniques	3 à 10 ans
Matériels et outillages	3 à 10 ans
Matériel de transport	3 à 5 ans
Matériel de bureau	2 à 10 ans
Mobilier	3 à 10 ans

Les changements consécutifs au passage par composants, ont entraîné l'enregistrement d'amortissements dérogatoires en provisions réglementées, pour tenir compte de la différence des durées pratiquées.

Afin de simplifier le cadrage des immobilisations, et d'éviter les erreurs inévitables liées à une procédure de calcul des amortissements dérogatoires non fiabilisée, il a été décidé en accord avec le Commissaire aux Comptes de solder les amortissements dérogatoires en 2018.

Depuis l'exercice 2018, l'amortissement comptable des immobilisations est ainsi égal à l'amortissement budgétaire.

Titres immobilisés

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, sont évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Les titres immobilisés sont le cas échéant dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Créances immobilisées

Les prêts, dépôts et autres créances sont évalués à leur valeur nominale. Les créances immobilisées sont le cas échéant dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Stocks

Les matières et marchandises sont évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat. Les sorties de stock sont valorisées selon la méthode FIFO (premier entré-premier sorti).

Créances et dettes

Les créances et dettes sont évaluées pour leur valeur nominale, et sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition. La cession, portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, se fait selon la méthode FIFO (premier entré-premier sorti).

Ces valeurs sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision afin de tenir compte :

- pour les titres cotés, du cours moyen du dernier mois de l'exercice.
- pour les titres non cotés, de leur valeur probable de négociation à la clôture de l'exercice.

Opérations inter-établissements

Conformément aux dispositions du PCG, les opérations internes de refacturations inter-établissements ont été éliminées afin de neutraliser les charges et les produits pour un montant total de **1 549 606 euros** selon le détail suivant :

- Frais de siège : 1 215 850 euros
- Prestations inter-établissements : 76 292 euros
- Refacturations Valbrise/Reynarde des charges de l'Imecs Fifi Turin : 257 464 euros

CHANGEMENT DE METHODE COMPTABLE

À compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2025, l'association a appliqué les dispositions issues du règlement de l'Autorité des normes comptables (ANC) n° 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, dans sa version modifiée, notamment par les règlements ANC n° 2022-06 visant à moderniser les états financiers et la nomenclature des comptes et le règlement n° 2023-03 du 7 juillet 2023. Le règlement ANC n° 2023-03 a en effet introduit des évolutions du plan de comptes ainsi que des précisions relatives à la présentation et au contenu des états financiers applicables au secteur associatif et médico-social. En conséquence, l'association a procédé à une adaptation de la classification de certaines opérations afin de se conformer à ces nouvelles dispositions.

Ce changement est assimilé à un changement de méthode comptable au sens des règlements précités.

L'utilisation de l'exceptionnel a été limité à des opérations non récurrentes.

L'incidence de ce changement se traduit exclusivement par des reclassements de postes sans impact sur le résultat ni sur la situation nette de l'association :

➤ **Reclassement concernant les postes de charges exceptionnelles :**

Ce changement de méthode a généré un reclassement de 22 k€ des charges exceptionnelles en charges de gestion courante :

ancien compte	nouveau compte	libellé	Montant
67120000	65820001	Pénalités et amendes fiscales et pénales	15 500.00
67500000	65200000	VNC des actifs cédés	6 699.23
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES RECLASSES			22 199.07

➤ **Reclassement concernant les postes de produits exceptionnels :**

Ce changement de méthode a généré un reclassement de 21 k€ des produits exceptionnels en produits de gestion courante :

ancien compte	nouveau compte	libellé	Montant
77500000	75700000	Produit cession d'élément d'actif	14 319.64
77700000	74700000	QP des subventions d'invtr virée au résultat	6 317.07
77800000	75880000	Autre produits divers de gestion courante	133.05
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS RECLASSES			20 769.76

➤ **Reclassement concernant les postes transferts de charges :**

Ce changement de méthode a généré un reclassement de 281 k€ des transferts de charge :

ancien compte	nouveau compte	libellé	Montant
79100010	64194000	Avantage en nature personnel	24 374.52
79100020	75870000	Indemnités d'assurance	47 101.06
79100030	70880080	Refacturation interne AMSP	197 812.12
79110010	64394000	Avantage en nature TH	11 889.29
TOTAL AUTRES PRODUITS RECLASSES			281 176.99

Les dispositions du Règlement s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

4. FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Développement des activités

- **EANM Charlotte Grawitz** : ouverture de l'établissement en septembre 2025. Total des charges selon ERRD 2025 = 1 244 k€, total des produits = 1 170 k€
- **Reynarde – projet Escandaou enfants** : poursuite des travaux du projet Escandaou enfants sur le site de la Parade malgré le désaccord ARS/CD sur le financement de ces travaux
- **Établissements ARS** – mise en œuvre progressive de la transformation de l'offre validée fin 2024 par l'ARS : transformation de places d'accueil de jour en places d'internat et ouverture d'une offre de répit de 3 places sur l'IME la Parade.

Autre évènements marquants affectant les comptes :

- **IME Valbrise** : solde des immos en cours suite à l'annulation du projet internat TSA = **142 k€**
- **Résidence CG** : impact des frais de 1^{er} établissement passés en charge en 2025 mais dont le financement par le CD est étalé sur 5 ans = **118 k€**
- **Coût de l'expertise CSE sur le DUI = 41 k€** (établissement ARS uniquement)
- **Dégrèvement de taxe sur salaires : +355 k€ net**
L'association a été accompagné par un cabinet de conseil pour optimiser la taxe sur salaires. Cette opération a permis d'obtenir un dégrèvement pour les années 2021 à 2023 de 460 k€. Le coût de la prestation du cabinet étant de 105 k€, le gain net pour l'association est de 355 k€. Cette opération a été enregistrée au niveau du résultat d'exploitation.

5. RÉSULTATS DE L'EXERCICE

5.1. Résultats comptables par établissement

Les résultats comptables de chaque établissement sont les suivants :

ÉTABLISSEMENTS	Résultat comptable 2025	Résultat comptable 2024	Variation
VALBRISE	-205 189	-107 163	-98 026
CHALETs	163 237	10 436	152 802
PARADE	11 458	-24 688	36 146
MARSIALE	-149 087	-182 857	33 770
SESSAD VALBRISE	141 140	161 601	-20 460
SESSAD LE CHEMIN	39 698	72 708	-33 010
SESSAD ESPERANZA	63 246	-7 099	70 345
ESAT SOCIAL	82 165	103 666	-21 501
ESAT PROD	4 327	44 745	-40 418
ASTREE	284 028	142 076	141 953
EANM C.GRAWITZ	-74 226	-86 259	12 033
REYNARDE	-739 310	-409 647	-329 663
SIEGE	5 823	55 699	-49 876
GESTION PROPRE	-4 757	-20 182	15 426
TOTAL AMSP	-377 445	-246 964	-130 481

5.2. Tableau de détermination du résultat effectif global

	2025	2024	Variation
RESULTAT COMPTABLE	-377 445	-246 964	-130 481
Reprise sur résultat antérieur	75 058	-55 000	
RESULTAT EFFECTIF GLOBAL	-302 387	-301 964	-423
dont résultat sous gestion contrôlée - établissements en CPOM	362 295	169 379	192 915
dont résultat sous gestion contrôlée - établissement en procédure budgétaire annuelle	-664 252	-495 906	-168 346
dont résultat sous gestion propre	-430	24 563	-24 992

Le résultat effectif global, en application du règlement ANC 2019-04, correspond au résultat de l'exercice corrigé des augmentations de contributions financières des autorités de tarification finançant les déficits des exercices antérieurs, ou des diminutions de contributions financières des autorités de tarification reprenant les excédents des exercices antérieurs.

Le résultat effectif global n'évolue que très peu entre 2024 et 2025 (-423€).

5.3 Détermination du résultat administratif

	TOTAL CPOM ARS	TOTAL CPOM CD13	TOTAL REYNARDE	Siège	Fonds propres	TOTAL AMSP
Résultat comptable	150 996 €	209 802 €	-739 310 €	5 823 €	-4 757 €	-377 445 €
Transfert de résultat	0 €	0 €	0 €			0 €
Reprise sur résultats antérieurs	0 €	0 €	75 058 €			75 058 €
Reprise sur mesure exploitation retraite	41 393 €	0 €	0 €			41 393 €
Reprise sur mesure exploitation autres	0 €	0 €	0 €			0 €
Résultat administratif	192 389 €	209 802 €	-664 252 €	5 823 €	-4 757 €	-260 994 €

À partir de 2020, en application du nouveau règlement comptable ANC 2019-04 du 08/11/2019, la notion de résultat administratif change : seuls sont retraitées les reprises sur résultats antérieurs et sur réserves pour mesures d'exploitation. Les autres éléments (variation des provisions et reprise sur la réserve de compensation des déficits) sont pris en compte dans l'affectation de résultat.

Reprise sur résultats antérieurs : +75 058 €. Cette reprise correspond à une reprise de l'excédent 2023 de la MECS la Reynarde.

5.4. Proposition d'affectation des résultats

La proposition d'affectation des résultats présentée au CA du 27/04/2026 est la suivante :

Établissements en CPOM avec l'ARS :

	CPOM ARS									
Etablissement	Marsiale	Valbrise	Chalets	Parade	Sessad Esp	Sessad Valbrise	Sessad LC	Esat Social	ESAT PROD	Sous total CPOM ARS
RESULTAT COMPTABLE	-149 087	-205 189	163 237	11 458	63 246	141 140	39 698	82 165	4 327	150 996
RESULTAT ADMINISTRATIF	-149 087	-120 002	190 963	11 458	63 246	60 146	49 172	82 165	4 327	192 389
AFFECTATION DES RESULTATS										
Reprise sur réserve de compensation des déficits	0	-121 221	0	0	0	0	0	0	0	-121 221
Variation provision congés payés	14 157	1 219	-24 816	-9 660	1 427	-17 241	213	16 838	0	-17 863
Dépenses rejetées										0
Investissements			188 779	21 118	51 819	77 387	48 959	45 327	0	433 390
Dotation réserve de compensation des déficits										0
Mesures d'exploitation RETRAITE			27 000		10 000			20 000		57 000
Report à nouveau	-163 244	0							4 327	-158 917
TOTAL AFFECTATION	-149 087	-120 002	190 963	11 458	63 246	60 146	49 172	82 165	4 327	192 389

Établissements en CPOM avec le CD13 :

	CPOM CD13		
Etablissement	Astrée	EANM CG	Sous total CPOM CD13
RESULTAT COMPTABLE	284 028	-74 226	209 802
RESULTAT ADMINISTRATIF	284 028	-74 226	209 802
AFFECTATION DES RESULTATS			
Reprise sur réserve de compensation des déficits	0		0
Variation provision congés payés	-4 599	-50 042	-54 641
Dépenses rejetées			0
Investissements	258 627		258 627
Dotation réserve de compensation des déficits			0
Mesures d'exploitation RETRAITE	30 000		30 000
Report à nouveau		-24 184	-24 184
TOTAL AFFECTATION	284 028	-74 226	209 802

Reynarde, Fonds Propres, et Siège :

	REYNARDE						Siège Social	Fonds Propres	TOTAL AMSP
Etablissement	Reynarde Internat	Reynarde PAD	Reynarde Escandaou	Reynarde Fifi Turin	Reynarde Horizon s/toit	Sous total REYNARDE	Siège social	Fonds propres	TOTAL AMSP
RESULTAT COMPTABLE	-545 216	-19 977	46 281	-28 249	-192 150	-739 310	5 823	-4 757	-377 445
RESULTAT ADMINISTRATIF	-513 352	-9 977	44 080	-28 249	-156 755	-664 252	5 823	-4 757	-260 994
AFFECTATION DES RESULTATS									
Reprise sur réserve de compensation des déficits						0	0	0	-121 221
Variation provision congés payés	-39 881	-12 763	-8 816	0	-4 181	-65 641	-7 522	0	-145 667
Dépenses rejetées	-80 911	-3 169	-9 969	-6 727	-2 915	-103 691			-103 691
Investissements		5 955	62 865			68 820	13 345		774 183
Dotation réserve de compensation des déficits						0			0
Mesures d'exploitation RETRAITE						0			87 000
Report à nouveau	-392 560			-21 522	-149 659	-563 741		-4 757	-751 598
TOTAL AFFECTATION	-513 352	-9 977	44 080	-28 249	-156 755	-664 252	5 823	-4 757	-260 994

6. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

6.1 Tableau de variation des immobilisations

Immobilisations	Valeur brute au 31/12/2024	Augmentation		Diminutions		Valeur brute au 31/12/2025
		Augmentations	par virement / reclassement	par virements / reclassement	par cessions ou mises hors service	
Immobilisations incorporelles	345 385	60 191			8 038	397 539
Immobilisations corporelles	48 738 043	5 285 808	5 525 602	5 525 602	196 389	53 827 463
terrains	4 415 393					4 415 393
agencements et aménagt terrains	483 160	28 169				511 328
constructions	25 286 629	4 047 523	5 525 602		8 022	34 851 731
constructions sur sol d'autrui	3 825 371	249 954				4 075 324
installations techniques	2 579 007	263 311			7 897	2 834 420
autres immobilisations corporelles	6 131 005	613 603			36 396	6 708 212
immobilisations corporelles en cours	6 017 480	83 248		5 525 602	144 073	431 054
Autres Immobilisations financières	1 308 963	472 202	0	0	380 891	1 400 274
titres immobilisés	1 189 238	466 462			376 499	1 279 201
prêts	0					-
dépôts et cautionnements	107 241	5 740			4 392	108 589
autres créances immobilisées	12 484					12 484
TOTAL	50 392 392	5 818 201	5 525 602	5 525 602	585 317	55 625 276

Acquisitions d'immobilisations :

Le total des acquisitions d'immobilisations s'élève à **5 818 k€**.

Les acquisitions les plus significatives sont les suivantes :

Immobilisations corporelles :

- EANM Charlotte Grawitz : travaux de construction : 3 763 k€
- IME la Parade : travaux de construction projet Escandaou Enfants (immos en cours) : 77 k€
- IME les Chalets travaux de fissures : 214 k€
- EAMN Astrée travaux sécurité incendie: 77 k€

Immobilisations financières :

- Variation épargne CET 2025 (titres Crédit Agricole) : 90 k€
- Rachat de titres Crédit Agricole épargne CET années antérieures (suite transfert et vente des titres AG2R) : 377 k€

Sorties d'immobilisations :

Le total des sorties d'immobilisations s'élève à **585 k€**.

Les principales sorties sont les suivantes :

- Immos en cours – solde des immos en cours du projet internat TSA de l'IME Valbrise, suite à l'annulation de ce projet : 142 k€
- Cession des titres AG2R suite transfert au Crédit Agricole de l'épargne CET : 377 k€

6.2 Tableau de variation des amortissements

	Montant	Augmentation		Diminutions		Montant
Amortissements	au	Augmentations	par virement	par virements	reprises	au
	31/12/2024		/ reclassement	/ reclassement	sur cessions	31/12/2025
Immobilisations incorporelles	275 288	38 818			8 038	306 068
Immobilisations corporelles	25 725 811	1 765 578	-	-	44 711	27 446 678
agencements et aménag't terrains	395 042	14 305				409 347
constructions	16 563 187	973 863			6 008	17 531 042
constructions sur sol d'autrui	2 090 953	164 860				2 255 813
installations techniques	2 178 537	140 034			7 379	2 311 192
autres immobilisations corporelles	4 498 092	472 516			31 324	4 939 284
	26 001 099	1 804 396	-	-	52 749	27 752 746

Les dotations aux amortissements de l'année s'élèvent à 1 804 k€, tandis que les sorties ont généré des reprises pour 53 k€.

6.3 État des échéances des créances et des dettes

Etat des échéances des créances	Montant	A 1 an au plus	A plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé			
titres immobilisés	1 279 201		1 279 201
prêts			-
dépôts et cautionnements	108 589		108 589
autres créances immobilisées	12 484		12 484
Créances de l'actif circulant			
Créances redevables et comptes rattachés	2 697 678	2 697 678	
Autres créances	575 810	575 810	
Charges constatées d'avance	236 160	236 160	
	4 909 922	3 509 648	1 400 274

Etat des échéances des dettes	Montant	ech < 1 an	1 < ech < 5	ech > 5 ans
Emprunts éts de crédit	19 598 544	1 051 526	3 897 203	14 649 815
Emprunts et dettes financières diverses	239	239		
Avances et acomptes reçus				
Redevables créditeurs				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 022 653	1 022 653		
Dettes sociales et fiscales	6 058 983	6 058 983		
Dettes sur immobilisations et rattachés	243 013	243 013		
Autres dettes	285 856	285 856		
Produits constatés d'avance	127 817	127 817		
	27 337 105	8 790 088	3 897 203	14 649 815

6.4 Produits à recevoir et Charges à payer

Produits à recevoir	2025	2024
redevables et comptes rattachés	201 889	-
créances fiscales et sociales	-	-
autres	99 502	70 332
TOTAL	301 391	70 332

Charges à payer	2025	2024
Intérêts courus sur emprunts	4 406	138 015
Fournisseurs factures non parvenues	193 448	227 097
Dettes fiscales et sociales	3 524 393	3 408 251
Autres dettes	40 093	47 483
TOTAL	3 762 340	3 820 847

Produits à recevoir - redevables et comptes rattachés : 202 k€

- ESAT : 35 k€ de produits à recevoir du client COOPSOC lié à la volumétrie des prestations
- IME la Marsiale : 166 k€ de CNR à recevoir de l'ARS, en renfort pour les 2 places de l'Espace Ressourcement

6.5 Provisions

Provisions pour risques et charges	Solde 31/12/24	Augmentations	Diminutions	Solde 31/12/25
Provisions pour litiges (comptes 151)	178 956	25 000	38 956	165 000
Provision retraite (comptes 153)	6 833			6 833
	185 789	25 000	38 956	171 833

Provisions pour litiges

2 nouveaux litiges ont été provisionnés en 2025, pour un montant total de 25 k€.

Par ailleurs une reprise de provision a été effectuée pour 39 k€ qui concerne 2 litiges.

Le montant de la provision au 31/12/25 s'élève à 165 k€, et concerne 3 litiges salariés.

Provisions retraites

L'AMSP ne passe pas de provision comptable pour ses engagements retraite. Lors de la reprise de l'IME Escat via l'apport partiel d'actifs, une provision de 64 030 € a été reprise dans les comptes de l'association. Le solde de cette provision au 31/12/2025 n'a pas varié et s'élève à 6 833€.

Provision pour dépréciation	Solde 31/12/24	Augmentations	Diminutions	Solde 31/12/25
Redevables	93 955			93 955
Clients	423	22 682	423	22 682
Autres tiers	29 282		27 394	1 888
Immos financière	12 377	14 756		27 133
Valeurs mobilières de placement	-			-
	136 037	37 439	27 817	145 658

Dépréciation des comptes clients : une provision de 22 k€ a dû être passé concernant une créance d'un client de l'ESAT en situation de cessation de paiement.

Dépréciation autres tiers : la provision de 19 k€ passée en 2024 pour des chèques émis frauduleusement par une salariée de l'AMSP a pu être reprise car ces chèques nous ont tous été remboursés par la banque.

Immos financières : le solde de 27 k€ correspond à la dépréciation de certains fonds de garantie d'emprunt.

6.6 Tableau de variation des fonds propres

Variation des fonds propres	Solde 31/12/2024	affectation du résultat n-1 / n-2	augmentations	diminutions	Solde 31/12/2025	Variation
fonds propres sans droit de reprise (102)	1 615 376				1 615 376	
fonds propres avec droit de reprise (103)	-				-	
SOUS TOTAL FONDS PROPRES	1 615 376	-	-	-	1 615 376	-
Réserve sous contrôle de tiers financeurs	12 494 353	507 465			13 001 818	
Réserves non contrôlées	338 693				338 693	
SOUS TOTAL RESERVES	12 833 047	507 465	-	-	13 340 512	507 465
RAN sous contrôle de tiers financeurs	- 1 861 142	- 734 247			- 2 595 389	
RAN non contrôlé	- 1 120 061	- 20 182			- 1 140 243	
SOUS TOTAL REPORT A NOUVEAU	- 2 981 203	- 754 429	-	-	- 3 735 632	- 754 429
Résultat sous contrôle de tiers financeurs	- 271 526	271 526	790 797	1 167 812	- 377 016	
Résultat non contrôlé	24 563	24 563	4 327	4 757	430	
SOUS TOTAL RESULTAT DE L'EXERCICE	- 246 964	246 964	795 123	1 172 569	- 377 445	- 130 481
SITUATION NETTE	11 220 256	-	795 123	1 172 569	10 842 810	- 377 446
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	213 573		38 113	196 096	55 591	- 157 982
PR pour réserve de trésorerie	551 716				551 716	
PR des plus values nettes sur cession d'actif	402 451		7 500	2 587	407 364	
TOTAL PROVISIONS REGLEMENTEES	954 167	-	7 500	2 587	959 080	4 913
TOTAL FONDS PROPRES	12 387 997	-	840 737	1 371 251	11 857 481	- 530 515

La situation nette diminue de -377 k€ entre 2024 et 2025, en raison du déficit de l'exercice 2025

Les subventions d'investissement diminuent de -158 k€. En effet le solde de la subvention de la CNSA pour financer le DUI (189 k€) a été entièrement consommée sur 2025. De nouvelles subventions ont été constatées pour 38 k€, constituées principalement par de la taxe d'apprentissage collectée.

Le total des fonds propres diminue de -530 k€.

Information complémentaire sur les résultats :

Les résultats n'ayant pas encore fait l'objet d'une notification d'affectation de la part des autorités de tarification au 31/12/25 s'élèvent à -464 647 €. Il s'agit du résultat administratif 2024 du seul établissement encore sous procédure budgétaire annuelle, la Mecs la Reynarde, sur lequel les autorités de tarification statueront normalement en 2026.

6.7 Fonds dédiés

Variation des fonds dédiés	Solde 31/12/2024	Augmentations	Utilisation (diminutions)		Solde 31/12/2025	Variation
		Reports en fonds dédiés de l'année	Montant utilisé	Montant remboursé		
Fonds dédiés à l'inv. (CNR immos) - ESMS	794 883	95 000	113 521		776 361	- 18 521
Fonds dédiés à l'exploitation -ESMS	179 268	46 860	43 524		182 604	3 336
Sous total fonds dédiés sur contributions financières des autorités de tarification aux gestionnaires d'ESMS	974 151	141 860	157 046		958 965	- 15 185
Fonds dédiés s/subv. d'exploitation org.publics	794		794		0	- 794
Fonds dédiés s/contributions autres org. privés	141 522	2 045	19 880		123 688	- 17 835
Fonds dédiés s/ressources liées à la générosité du public	8 473	516	900		8 089	- 384
Fonds dédiés autres subventions de fonctionnement	-				-	-
Sous total autres fonds dédiés	150 789	2 561	21 573	-	131 776	- 19 012
TOTAL FONDS DEDIES	1 124 939	144 421	178 619	-	1 090 742	- 34 198

Fonds dédiés à l'investissement sur contributions des autorités de tarification :

- L'augmentation de fonds dédiés de 95 k€ correspond à un CNR accordé à l'ESAT par l'ARS pour participer au financement des travaux du projet de maraîchage Bétheline
- Les diminutions des fonds dédiés à l'investissement correspondent aux reprises effectuées à hauteur des dotations aux amortissements des immobilisations concernées, pour un montant de 114 k€.

Fonds dédiés à l'exploitation sur contributions des autorités de tarification :

- Des reports en fonds dédiés ont été passés pour un montant de 47 k€. Ils correspondent à des crédits non reconductibles (CNR) accordés par l'ARS ou le CD13 et non utilisés à la date du 31/12.
- Des reprises sur fonds dédiés ont été passées pour un montant de 44 k€. Elles correspondent à l'utilisation de soldes de CNR (CNR situations critiques, prime Covid, surcoûts Covid, stagiaires, formation, etc...).

Autres fonds dédiés :

- Des reports en fonds dédiés ont été passés pour un montant de 2.5 k€ Ils correspondent à des subventions accordées par des organismes privés.
- Des reprises sur fonds dédiés ont été passées pour un montant de 22 k€. Ils correspondent à des subventions accordées par des organismes publics et privés.

Le solde des fonds dédiés au 31/12 s'élève à 1 091 k€, en baisse de 34 k€ par rapport à 2024.

6.8 Valeurs mobilières de placement

Solde 31/12/2024	augmentations	diminutions	virement	Solde 31/12/2025	Valeur de marché	PV/MV latente
1 994 600				1 994 600	2 181 184	186 584

Les valeurs mobilières de placement sont stables à 1 995k€. Elles sont constituées de 3 contrats de capitalisation.

7. INFORMATIONS RELATIVES AUX RÉSULTATS

7.1 Produits

Produits d'exploitation

Les produits d'exploitation se décomposent de la façon suivante :

	31/12/2025	31/12/2024	Variation (€)	Variation (%)
Prestation de services (706)	1 561 008	1 505 015	55 993	3.7%
Produits annexes (708)	254 182	291 837	- 37 654	-12.9%
Produits de la tarification ARS (731)	18 426 682	18 218 816	207 866	1.1%
Produits de la tarification CD (733/738)	15 510 924	14 674 697	836 227	5.7%
Subventions d'exploitation (74)	142 673	109 879	32 793	29.8%
Dons (754)	10 970	7 403	3 567	48.2%
Cotisations (756)	750	830	- 80	-9.6%
Produits de cessions d'immos (757)	14 320		14 320	
Produits div.gestion courante (758)	2 206 512	1 666 230	540 281	32.4%
Reprise prov. et dépréciation (781)	66 773	54 380	12 394	22.8%
Utilisation des fonds dédiés (789)	178 620	788 630	- 610 011	-77.4%
Transferts de charges (791)		86 334	- 86 334	
TOTAL produits d'exploitation	38 373 415	37 404 052	969 363	2.6%

Le total des produits d'exploitation est en hausse de +969 k€ soit +2.6%.

Produits financiers

Le montant des produits financiers en 2025 est de 98 k€, contre 154 k€ en 2024, soit une baisse de -56 k€. Ils sont principalement constitués d'intérêts perçus sur des comptes à terme, dont le taux de rémunération, indexé sur le livret A, est en baisse.

Les contrats de capitalisation souscrits en 2018 ne génèrent pas de produits financiers immédiatement. Les intérêts sont capitalisés et reversés in fine en fin de contrat.

Produits exceptionnels

	2025	2024
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		2 273
Produits exceptionnels sur opérations en capital		14 352
Reprises sur provisions	2 587	9 861
	<u>2 587</u>	<u>26 486</u>

Les produits exceptionnels sont quasi nuls en 2025.

Conformément aux dispositions du nouveau plan comptable, les produits de cessions d'éléments d'actifs et les reprises de quote-part de subvention ont été reclassés dans les produits d'exploitation à partir de l'exercice 2025.

7.2 Charges

Charges d'exploitation

➤ Masse salariale :

Masse salariale	2025	2024	Variation en €	Variation en %
salaires	17 780 114	17 292 452	487 662	2.8%
charges sociales	6 867 041	6 760 561	106 480	1.6%
impôts et taxes sur rémunérations	2 081 766	2 155 513	- 73 746	-3.4%
Total masse salariale	26 728 922	26 208 526	520 396	2.0%
Total charges d'exploitation	38 412 342	37 506 750	905 592	2.4%
Ratio masse salariale/charges exploitation	69.58%	69.88%		-0.3%

La masse salariale chargée augmente de 520 k€, soit +2%. Cette augmentation s'explique par l'ouverture du nouvel établissement la Résidence Charlotte Grawitz, dont la masse salariale pour les 4 mois d'ouverture en 2025 est d'environ 707 k€. Hors Résidence Charlotte Grawitz, la masse salariale serait donc en baisse de -187 k€.

➤ Compte Épargne Temps :

	2025	2024
valorisation jours (brut chargé)	123 820	154 959
nombre de jours	439	532

439 jours ont été épargnés en 2025, ce qui représente un montant chargé de 124 k€.

➤ Honoraires de commissariat aux comptes :

Le montant des honoraires du commissaire aux comptes comptabilisé en 2025 s'élève à 25 k€.

Charges financières

Les charges financières s'élèvent à 258 k€ et sont constituées essentiellement d'intérêts d'emprunts.

Charges exceptionnelles

	2025	2024
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		8 099
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		4 527
Dotation aux amortissements, dépréciations et provisions	156 065	19 896
	156 065	32 522

Les charges exceptionnelles s'élèvent à 156 k€ en 2025. Elles comprennent notamment une dotation aux amortissement exceptionnelle de 142 k€ passée sur l'IME Valbrise pour solder les immos en cours du projet d'internat TSA qui a été annulé.

Conformément aux dispositions du nouveau plan comptable, la valeur nette comptable des cessions d'éléments d'actifs a été reclassée dans les charges d'exploitation à partir de l'exercice 2025.

8. AUTRES INFORMATIONS

➤ Engagement hors bilan

Engagements retraite

Le calcul au 31/12/2025 est basé sur les hypothèses suivantes :

- Un pourcentage de revalorisation des salaires de 2%
- Un taux d'actualisation financier de 4.04% (contre 3.36% en 2024)
- Age de départ à la retraite = âge du taux plein en fonction de l'année de naissance, selon les nouvelles règles données par la réforme des retraites en 2023 (augmentation progressive jusqu'à 67 ans).

Les engagements retraite s'élèvent à **1 458 468 € en 2025**, contre 1 441 826 € en 2024, soit +16 642€ (+1.2%).

➤ Effectif mensuel moyen

L'effectif mensuel moyen est de 574 en 2025 contre 568 en 2024, soit +6 ETP.

➤ Effectif par catégorie de salariés

Répartition des effectifs au 31/12/2025 :

- Personnel administratif : 41
- Personnel d'encadrement : 27
- Personnel de direction : 16
- Personnel des services généraux : 116
- Personnel éducatif : 344
- Personnel médical et para médical : 40

Soit 584 personnes physiques en 2025.

➤ Fait générateur retenu pour les cotisations

Le fait générateur des cotisations sociales est l'appel de cotisation puisque qu'il est constitué par la période d'emploi à laquelle les rémunérations se rapportent.

➤ Rémunération des trois cadres dirigeants les mieux rémunérés

En application de l'article 20 de la loi 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat et à l'engagement éducatif, le montant des rémunérations et des avantages en nature versés aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés s'est élevée à 0 € brut.

➤ **Litiges en cours**

Litiges en cours	2025	2024
Nombre de litiges en cours	9	6
Nombre de litiges en cours non provisionnés	6	4
Nombre de litiges en cours provisionné	3	2
Montant de la provision	165 000	177 515

9. ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Un mandat de gestion a été signé entre l'AMSP et l'association Bois Fleuri, prenant effet à compter du 17/03/2026 pour une durée de 12 mois renouvelable une fois. L'objet de ce mandat est de confier à l'AMSP la gestion, la direction, et l'administration des différents services de Bois Fleuri. Ce mandat est conclu à titre onéreux et donnera lieu à des refacturations de l'ensemble des frais de mise en œuvre de cette mission (frais de personnel, frais administratifs, etc...).

Par ailleurs, une convention de prêt a été signée le 15/04/2026, par laquelle l'AMSP octroie à l'association Bois-Fleuri un prêt de 150 k€, remboursable sur une durée de 18 mois, sans intérêts. Ce prêt est conditionné à l'obtention d'un financement bancaire complémentaire de 450 k€ par la banque de Bois Fleuri, et est destiné à améliorer rapidement la trésorerie de l'association alors en grande difficulté.